



illiCO²

Plan Climat Energie du Grand Dijon

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES



Sommaire

Edito du Président	5
Du phénomène global... aux enjeux locaux	7
La stratégie du Plan Climat 2011 - 2020.....	10
Les principes de la Charte	13
Les engagements des partenaires.....	15

Edito du Président

Tel que vous le savez, la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ne cesse d'augmenter depuis le début du XXème siècle. L'activité humaine contribue de manière importante à ce phénomène de part son utilisation systématique d'énergie fossile pour son fonctionnement. L'augmentation des températures qui en découle est à l'origine de conséquences importantes sur notre environnement : catastrophes naturelles, canicules, sécheresses, inondations, etc.

Par ailleurs, la raréfaction des matières premières et l'accroissement constant du coût de l'énergie est à l'origine d'une nouvelle forme de précarité : la précarité énergétique.

Les Villes et agglomérations qui comptent une part importante de la population ont donc une responsabilité et un rôle majeur à jouer.

Parce que l'enjeu climatique et énergétique ne trouvera pas de solution sans un engagement de tous, associations, entreprises, collectivités et autres institutions, il est primordial que chaque acteur de notre agglomération se mobilise, chacun avec les leviers qui sont les siens.

Afin d'identifier, structurer et développer nos collaborations autour de cet enjeu, le Grand Dijon a élaboré la charte du plan climat, votée le 17 Novembre 2011 par le Conseil Communautaire. Cette charte marquera un nouveau tournant dans la mise en œuvre de notre plan climat.

Votre adhésion à la charte de notre plan climat est vitale pour que nous puissions atteindre l'objectif ambitieux des 3x20 d'ici 2020 : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergie renouvelable dans notre bouquet énergétique.

L'objectif de faire du Grand Dijon une « référence écologique » est ambitieux et nous oblige chaque jour à être la fois inventif, d'être attentif, pragmatique et déterminé. Je vous invite donc à vous engager à nos côtés et ainsi construire ensemble une agglomération durable et douce à vivre.

Le Président,

François REBSAMEN

Du phénomène global...

...aux enjeux locaux

Un bilan énergétique et climatique mondial sans appel.

Depuis le début de l'ère industrielle, la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère n'a cessé d'augmenter induisant une élévation continue des températures à la surface de la planète. L'activité anthropique est au cœur du phénomène, notamment du fait des pays industrialisés où l'intensité énergétique n'a cessé de s'accroître : « Les émissions mondiales de GES imputables aux activités humaines ont augmenté depuis l'époque préindustrielle ; la hausse a été de 70% entre 1970 et 2004 ».¹

L'intensité du phénomène est très variable selon la situation géographique de chaque territoire. A une échelle plus locale elle crée des vulnérabilités de tous ordres : catastrophes naturelles, crises sanitaires, perte de biodiversité... « Le réchauffement du système climatique est sans équivoque. On note déjà à l'échelle du globe, une hausse des températures moyennes de l'atmosphère et de l'océan, une fonte massive de la neige et de la glace et une élévation du niveau moyen de la mer ».¹

Les consommations d'énergie sont responsables de plus des trois quarts des émissions de gaz à effet de serre, ce qui nous oblige à être plus sobres énergétiquement mais aussi plus innovants pour trouver des alternatives aux énergies fossiles qui se tarissent.

Notre mode de développement intimement lié à nos consommations énergétiques, crée une pression sur la réserve et le partage des ressources énergétiques mondiales. Même en considérant une stabilisation des concentrations en GES, les effets du changement climatique se feront encore sentir pendant des siècles. « La capacité d'adaptation, intimement liée au développement socio-économique, est inégalement répartie entre les sociétés et au sein de ces dernières ».¹

Plus grave, la raréfaction des matières premières et l'inévitable augmentation des prix de l'énergie crée de multiples situations de précarité énergétique (14% des ménages français sont concernés !) et impactera de plus en plus notre compétitivité économique.

- ➔ Ces constats nous obligent à être plus solidaires localement mais aussi au regard de ceux, plus lointains, qui sont directement exposés.
- ➔ Ils interpellent les collectivités territoriales qui peuvent agir directement sur 12% du volume d'émissions de gaz à effet de serre, et sur 50% du volume d'émissions en mobilisant largement au travers de leur plan climat.
- ➔ Ils impliquent un effort important et continu pour atténuer l'ampleur du phénomène et s'adapter dès aujourd'hui aux conséquences à venir.

¹ « Changements climatiques 2007, Résumé à l'attention des décideurs », OMM, PNUE, GIEC.

Facteurs humains de l'évolution du climat, effets du changement climatique et réponses apportées

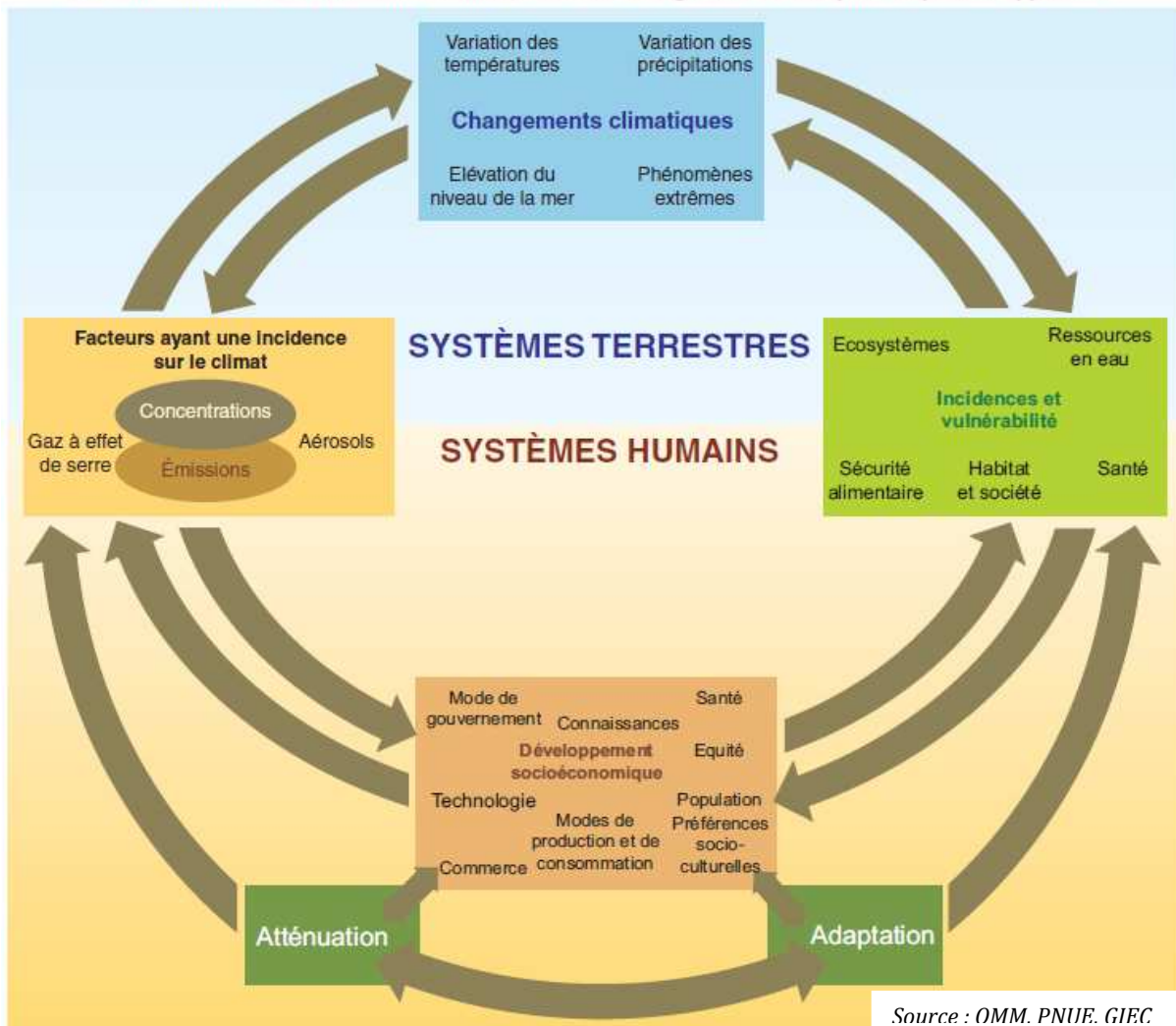


Figure 1.1. Représentation schématique des facteurs humains de l'évolution du climat, des effets sur le changement climatique et des réponses apportées, ainsi que de leurs corrélations.

Les opportunités de la société post carbone :

- Si le bilan énergétique et climatique mondial demeure inquiétant, il n'en n'est pas moins dépourvu d'opportunités. En imaginant la société post carbone, sobre et efficace énergétiquement, nous travaillons à l'émergence d'un nouveau modèle de développement durable local améliorant le cadre et la qualité de vie de chaque habitant.
- Le Plan Climat nous permet de revisiter nos politiques générales sur le long terme : urbanisme, habitat, mobilités, énergie, déchets, eau, économie, formation et éducation... Il doit conjuguer des actions structurantes de long terme et des actions de mise en œuvre rapide et conjointe avec tous les acteurs de la société civile.
- Le XXIème siècle est bien celui d'un nouvel ordre mondial. Nos sociétés sont en transition et la question climatique est autant une contrainte qu'une opportunité pour assurer cette transition.

- La rénovation du parc bâti, le développement des énergies renouvelables, l'éducation à l'environnement, la formation professionnelle, la prévention et la valorisation des déchets, l'agriculture de proximité et de qualité, les services à la personne, la recherche, la mobilité douce... sont autant d'opportunités pour répondre aux nouveaux défis socio-économiques.

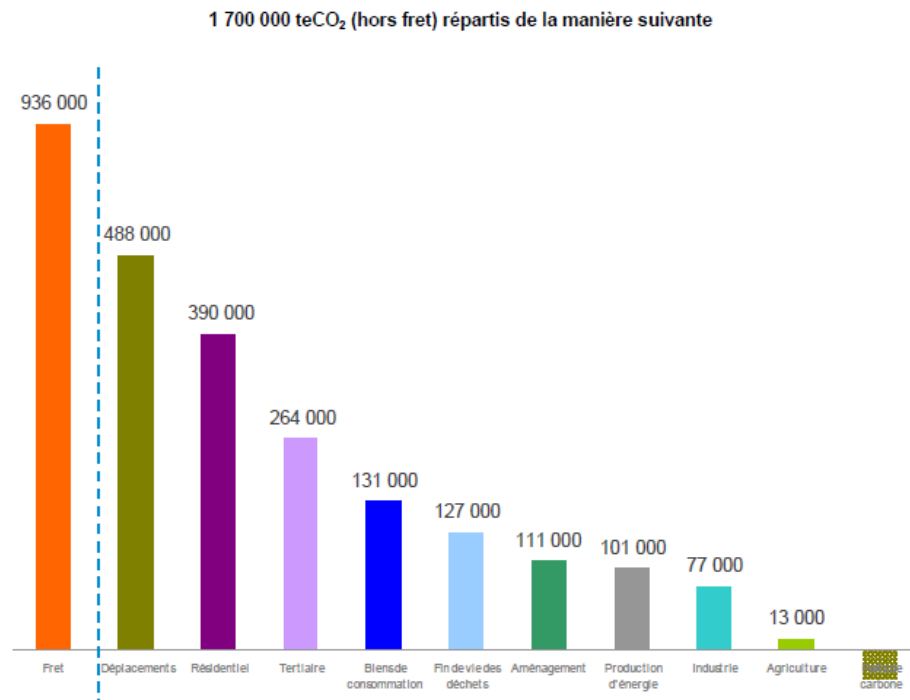
« Les **possibilités d'adaptation** sont **multiples** [...]. On commence à prendre certaines mesures d'adaptation (des activités humaines) à une échelle limitée ; il faudra les **développer** et les **généraliser**. Un **large éventail** de possibilités d'atténuation sont déjà disponibles ou devraient l'être d'ici 2030 dans tous les secteurs. Il est possible de diminuer, de différer ou d'éviter de nombreux effets grâce aux **mesures d'atténuation**. Les efforts et les **investissements** qui seront réalisés dans les vingt à trente prochaines années auront une **incidence notable** sur la possibilité de stabiliser les concentrations à un niveau relativement bas. Tout retard pris dans la réduction des émissions amenuiserait sensiblement cette possibilité et accentuerait les risques d'aggravation des effets. Le **choix d'orientations** favorisant un développement plus durable peut grandement contribuer à atténuer les effets des changements climatiques, à faciliter l'adaptation à ces changements et à réduire la vulnérabilité à leur égard. », Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse, OMM, PNUE, GIEC.

En décidant de faire du Grand Dijon une référence écologique, la collectivité s'engage dans un processus ambitieux de long terme qui n'a de chance de se réaliser que par la mobilisation des élus et des agents de la collectivité aux côtés de nos parties prenantes. Le Grand Dijon est soutenu depuis 2009 pour porter cette ambition par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie de Bourgogne et la Région Bourgogne dans le cadre de l'appel à projet pour la réalisation de plans climat énergie territoriaux exemplaires. La Charte du Plan Climat vise aujourd'hui à fédérer toutes les forces du territoire qui souhaitent s'engager dans le défi climatique et favoriser l'atteinte de nos objectifs à 2020 (-20% de GES) et à 2050 (-75% de GES).

Jean-Patrick MASSON,
Vice-président du Grand Dijon

La stratégie du Plan Climat 2011 - 2020

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire :



Les activités de l'ensemble des acteurs du territoire du Grand Dijon ont émis 1 700 000 teCO₂ (base 2005) et 2 636 000 teCO₂ si l'on prend en compte les émissions générées par le fret.

Au regard du bilan GES de la collectivité, l'enjeu territorial apparaît comme majeur. C'est sur ce volet que l'ensemble des forces du territoire doivent se concentrer. Les principaux secteurs à enjeux sont le fret, le résidentiel tertiaire, les déplacements de personnes, les actes de consommation courante, la construction et les voiries.

L'action du Grand Dijon doit se concentrer avant tout sur l'ensemble des outils de planification : Plan de Déplacement Urbain, Programme Local de l'Habitat, Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, Stratégie foncière, agricole...

Le Grand Dijon a la capacité de prendre en compte les enjeux énergétiques et climatiques dans sa planification territoriale et dans ses opérations d'aménagement. Mais la collectivité ne peut y arriver seule. Elle doit agir de concert avec les autres échelons de collectivités territoriales, les services de l'Etat, les chambres consulaires, les entreprises, les associations, les acteurs de la formation et de l'éducation...

Le seul enjeu sur le fret, premier poste du bilan GES territorial, illustre le dialogue et l'action conjointe que nous devons mettre en œuvre avec les acteurs privés et institutionnels. C'est tout l'objet de la présente Charte du Plan Climat et d'illiCO₂.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Grand Dijon :

Le Bilan Carbone® du patrimoine et des services du Grand Dijon permet d'évaluer par secteurs les émissions de gaz à effet de serre émis par le fonctionnement et l'exercice des compétences de la collectivité.

En 2009, les émissions du Grand Dijon s'élevaient à 167 700 te CO₂, auxquels il faut ajouter les 70 800 teCO₂ émis par les réseaux de chaleur de Quetigny, de Chenôve et de Fontaine d'Ouche puisque le Grand Dijon en a récupéré la gestion depuis le 1er janvier 2011. Le Grand Dijon a donc émis en 2009 (sur la base de ses compétences 2011) 238 500 teCO₂.

Les principales activités émettrices sont les déchets (d'où la mise en œuvre d'un plan de gestion et de prévention des déchets), les réseaux de chaleur (d'où la mise en œuvre d'un schéma directeur du réseau de chaleur axé sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables), les déplacements (d'où la mise en œuvre d'une nouvelle politique de transports en commun et d'intermodalité) et le patrimoine bâti de la collectivité (d'où la création d'une direction commune de l'énergie et d'un audit généralisé). La stratégie adoptée par le Conseil communautaire en septembre 2011 doit permettre d'atteindre les objectifs suivants : réduire de 20% en 2020 les émissions de GES du territoire par la mise en œuvre conjointe d'actions de sobriété et d'efficacité énergétiques mais aussi d'énergies renouvelables.

La stratégie du Plan Climat du Grand Dijon :

La stratégie communautaire du Plan Climat a été adoptée dans une première version en février 2011. Elle est le fruit d'un travail préalable de concertation dans IlliCO₂ et d'une nouvelle concertation au moment de la programmation.

Elle s'articule en 6 axes stratégiques :

1. AMENAGER LE TERRITOIRE EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE, ECONOMOME EN ENERGIE ET EN GES
2. PRIORISER L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LES ENERGIES RENOUVELABLES
3. DEVELOPPER LES MOBILITES POUR AMELIORER LA QUALITE DES PARCOURS
4. VISER L'EXEMPLARITE DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE
5. FAIRE VIVRE LE PLAN CLIMAT
6. DEVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE, PARTICIPATIVE ET COOPERATIVE

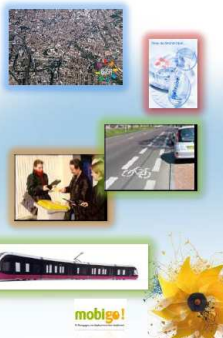
Ensemble, cette stratégie doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 75% en 2050, c'est ce que l'on appelle le Facteur 4, avec un objectif intermédiaire de 20% en 2020. Ce qui se traduit par les trajectoires suivantes :

Les objectifs chiffrés 2020

pour le territoire : - 20% d'émissions de GES

Réduire de 340 000 te CO₂

- Habitat -40%
- Tertiaire -42%
- Chauffage urbain -21%
- Déplacement des habitants -10%
- Déchets -14%
- Biens de consommation -10%
- Industrie -14%
- Agriculture -14%



Les objectifs chiffrés 2020

pour la collectivité

- Réseau de chaleur -50%
- Déchets -14%
- Déplacements -10%
- Eau et assainissement -10%
- Energie -10%
- Achats -10%



Les principes de la Charte

Pourquoi une Charte du Plan Climat ?

La Charte du Plan Climat vise à mobiliser et à fédérer dans la durée les acteurs locaux dans le projet territorial du Grand Dijon afin d'atteindre les objectifs 2020 et 2050. Elle est un cadre propice aux échanges et à la mise en œuvre conjointe d'actions grâce à différents dispositifs : Forum IlliCO₂, Commissions thématiques, IlliCommunes.

Ces derniers doivent permettre de suivre et d'évaluer les objectifs du Plan Climat à 2020 et 2050.

En signant la Charte du Plan Climat, le Grand Dijon s'engage à mettre en œuvre sa stratégie 2011 – 2020 et à impliquer l'ensemble de ses parties prenantes dans le suivi et l'évaluation du PCET. La collectivité s'engage également à valoriser l'ensemble des actions conduites par les différents signataires.

Les signataires de la Charte

Le profil énergie climat du Grand Dijon est sans équivoque : les objectifs 2020 et 2050 du volet territorial ne peuvent être atteints qu'avec la mobilisation de toutes les forces vives du territoire.

La Charte peut être signée par tous les acteurs du territoire, quel qu'ils soient :

- L'Etat et ses services déconcentrés
- Les collectivités territoriales et les associations de collectivités
- Les partenaires institutionnels et les associations
- Les entreprises et les chambres consulaires
- Les partenaires nationaux et étrangers avec lesquels sont développés des projets de coopération

Les modalités de suivi et de participation

Le Forum **ILLICO₂** du Plan Climat est le lieu d'information, d'échanges et de débats de toutes les parties prenantes intéressées par le PCET. Les signataires sont tenus de participer ou de se faire représenter lors de cet événement.

LES COMMISSIONS THEMATIQUES sont le prolongement des groupes de travail créés spécifiquement pour l'élaboration du PCET. Celles-ci sont au nombre de 4. Chaque signataire est libre d'assister à l'une ou plusieurs de ces commissions :

- QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU BATI ET ENERGIES

- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITE
- CONSOMMATION DURABLE ET EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE
- ILLICOMMUNES

Chaque commission nomme ses représentants au comité de pilotage

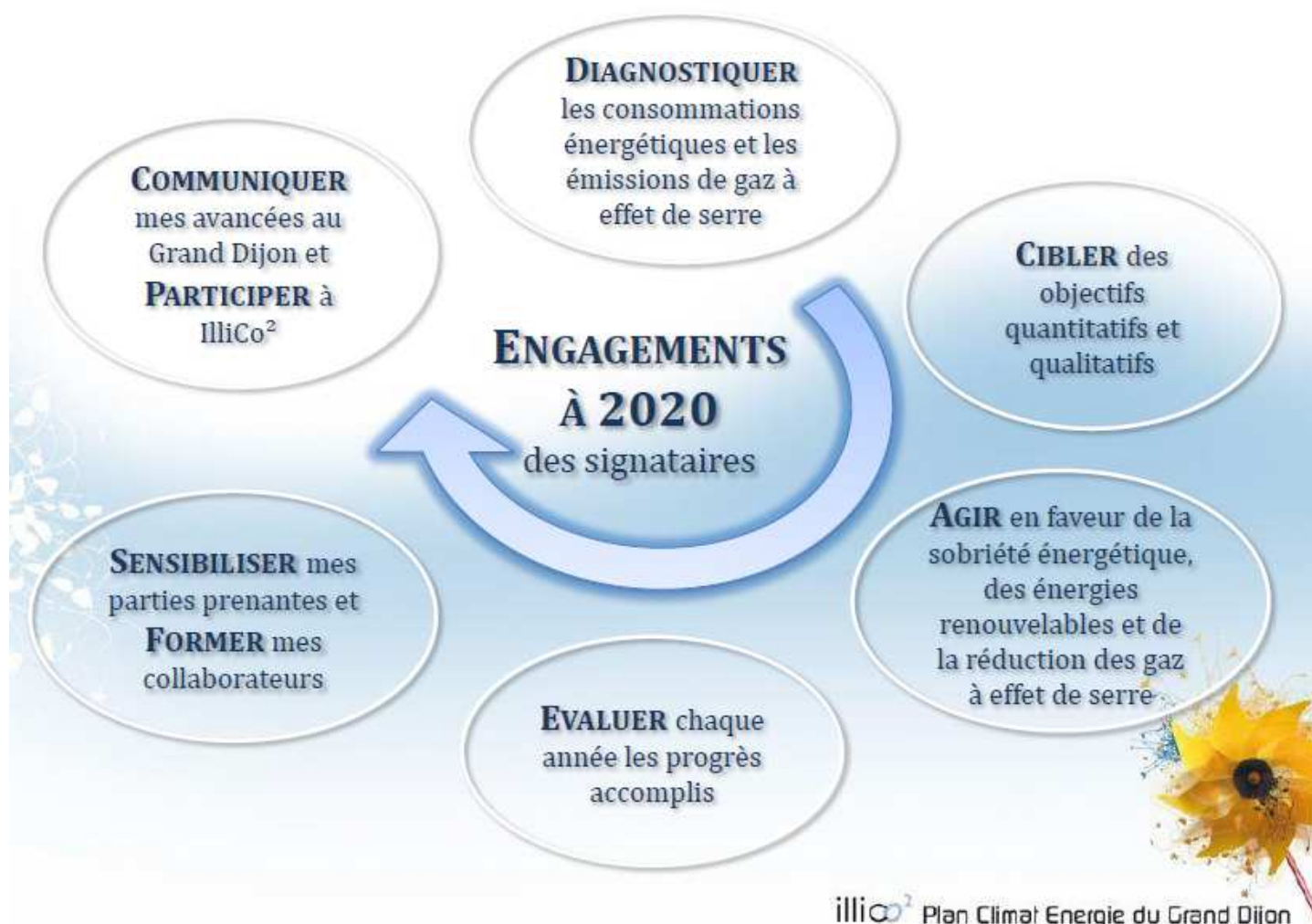
LE COMITE DE PILOTAGE réunit les référents de chaque commission ainsi que les principaux partenaires institutionnels et un groupe d'experts. Il est consulté sur les grandes orientations et actualisations du Plan Climat.

ILLICOMMUNES est un dispositif d'appui proposé par le Grand Dijon aux communes ayant signé la Charte et qui s'engagent à adopter en Conseil Municipal un Plan Climat Energie Municipal. Les communes disposeront ainsi d'une boîte à outils, d'une cellule d'appui et d'un réseau de référents favorisant l'échange et l'essaimage de bonnes pratiques mais aussi la mise en œuvre conjointe d'actions.

La Charte engage le Grand Dijon à

- Actualiser son bilan GES tous les 3 ans et son PCET tous les 5 ans ;
- Mettre en œuvre son programme d'actions ;
- Atteindre les objectifs fixés par l'Union Européenne des 3x20 et par l'Etat français du Facteur 4 ;
- Créer les conditions optimales de participation de ses parties prenantes ;
- Créer un Comité de pilotage élargi pour le suivi et l'évaluation de son PCET ;
- Former et sensibiliser l'ensemble de ses élus et de ses agents ;
- Valoriser les engagements et les actions portées par les signataires.

Les engagements des partenaires



Je considère que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique font partie intégrante des enjeux et des objectifs poursuivis dans le cadre de mon activité.

Je partage les objectifs fixés par le Grand Dijon de dépasser les 3x20 – réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergie renouvelable - d'ici 2020, sur le territoire du Grand Dijon.

Je m'engage, en tant que partenaire, à agir sur les émissions émises par l'activité de ma structure et/ou à agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire :

- Réaliser un diagnostic des consommations énergétiques et/ou un diagnostic de mes émissions de gaz à effet de serre,
- Cibler des objectifs quantitatifs et qualitatifs,

- Engager la réalisation du plan d'actions, dans la première année qui suit la signature de la charte, sur la base de la fiche action jointe à la Charte du plan climat et de le transmettre chaque année au Grand Dijon,
- Evaluer chaque année l'avancée de mes actions et transmettre le résultat au Grand Dijon,
- Sensibiliser mes parties prenantes et former mes collaborateurs,
- Participer aux rencontres Illico2 et aux commissions thématiques qui sont organisées.

Le Référent du plan climat dans ma structure est :

M. ou Mme :

mail :

telephone :

adresse :

LE PARTENAIRE

Organisme :

Nom et Prénom :

Fonction :

Date et signature :

POUR LE GRAND DIJON

Nom, Prénom, Date et Signature :

Fiche action inscrite par le partenaire
Au volet territorial du Plan Climat du Grand Dijon :

Intitulé de l'action :	
Axe stratégique du PCET auquel se rattache l'action :	
Structure porteuse de l'action :	
Référent de l'action :	
Coordonnées :	
- Mail :	
- Téléphone :	
- Adresse :	
Echéance de réalisation :	
Moyens :	
- Humains :	
- Financiers :	
- Techniques :	
Partenaires :	
Objectif et description de l'action :	
Gains énergétiques estimés :	
Gains GES estimés :	

